

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juillet 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 7 juillet 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 5 juin 1998, concernant la Sierra Leone, au paragraphe 4 de laquelle il est demandé au Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone de rendre compte au Conseil des notifications qu'il aura reçues des États au sujet des exportations d'armements ou de matériel connexe à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications qu'il aura reçues du Gouvernement sierra-léonais au sujet de ses importations d'armements et de matériel connexe.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité a reçu le 6 juillet 2000 une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exportation des articles militaires ci-après, qui doivent être utilisés par le contingent ghanéen de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone : 800 casques de combat (casques bleus) et matériel de transmission. Les articles susmentionnés ont été exportés par le Royaume-Uni les 29 et 30 mai 2000 en provenance du Ghana et à destination de l'aéroport international de Lungi à Freetown.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**